



Parrot

move wireless

Renouvellement du programme de rachat d'actions

Paris, le 20 juin 2011 à 8h35

PARROT

Société Anonyme au capital de 1.961.659,76 €
174-178, quai de Jemmapes
75010 Paris
394 149 496 RCS PARIS

Descriptif du programme de rachat d'actions à mettre en œuvre par le Conseil d'administration conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2011

Le présent document est établi en application des dispositions des articles 241-1 à 242-7 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

Date de l'assemblée générale des actionnaires ayant autorisé le programme d'achat

Autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2011 pour une durée de dix-huit mois.

Part de capital détenu par la Société et répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société dans le cadre du précédent programme de rachat

A la date du 31 mai 2011, la Société détient 489 701 actions propres, soit 3,80 % du capital :

Nombres de Titres	Affectation
2 202	Contrat de liquidité
487 499	Allocations d'options d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe et/ou réduction du capital

Objectifs du présent programme de rachat d'actions

Les actions rachetées pourront être utilisées en vue de :

- la poursuite du contrat de liquidité ;
- l'allocation d'options d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites ;
- la remise en échange en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la réduction du capital de la Société.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres que la Société se propose d'acquérir (en dehors du contrat de liquidité) - Prix maximal d'achat

- Caractéristiques des titres concernés par le programme de rachat : actions ordinaires cotées au sur l'Eurolist B de NYSE Euronext Paris sous le mnémonique PARRO, code ISIN FR3000403863.
- Nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis hors contrat de liquidité : 1 288 470.
- Pourcentage du capital : 10 % à la date du 31 mai 2011.
- Prix maximum d'achat : 41,125 € conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2011 dans la limite d'un montant maximum de 20 000 000 €.

Durée du Programme

18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 31 mai 2011, soit jusqu'au 30 novembre 2012 inclus.

Opérations effectuées dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions

- Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 31 mai 2011 : 3,80%.
- Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 mai 2011 : 489 701.
- Valeur comptable du portefeuille au 31 mai 2011 : 9 070 376 €.
- Valeur de marché du portefeuille sur la base du cours de clôture au 31 mai 2011 : 13 270 897€.